

Deuxième Réunion des Signataires | Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015

RAPPORT DE L'UNITÉ DE COORDINATION

Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces

Introduction

1. Le Mémoire d'entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2008. Une Unité de coordination intérimaire a fonctionné depuis le mois d'août 2009 jusqu'à la première Réunion des Signataires (MoS1), tenue en décembre 2012. L'Unité de coordination a été créée officiellement à la MoS1 et est située dans un bureau satellite du Secrétariat de la CMS à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), tout comme le Secrétariat du MdE Dugong de la CMS.

2. Depuis sa création en 2009, Le Bureau CMS - Abou Dhabi a été financé grâce au généreux soutien de l'Agence de l'environnement d'Abou Dhabi (EAD), au nom du gouvernement des Émirats arabes unis. Le Bureau CMS - Abou Dhabi comprend actuellement quatre administrateurs professionnels et un membre du personnel général. Supervisée par un Coordinateur exécutif et appuyée par un Assistant administratif et financier, l'Unité de coordination est composée d'un Administrateur de programme et d'un Administrateur de programme associé. De plus, quatre consultants distincts ont été recrutés comme Associés d'équipe temporaires, pour différentes périodes durant la période d'intersession entre la MoS1 et la MoS2. Un stagiaire a aussi apporté un soutien à l'Unité de coordination à partir de juillet 2014 pendant six mois.

État des signatures

3. Depuis la MoS1, dix pays ont signé le MdE Rapaces, comme suit : Tunisie (mai 2013), Suède (juillet 2013), Égypte (septembre 2013), Libye (novembre 2013), République tchèque (novembre 2014), Suisse (novembre 2014), République arabe syrienne (décembre 2014), Liban (décembre 2014), Iran (mars 2015) et Espagne (mai 2015).

4. Au 1^{er} septembre 2015, le nombre de Signataires du MdE Rapaces s'élevait à 52 (51 pays et l'Union européenne), pour une zone d'application qui couvre 131 États de l'aire de répartition. De plus, trois Partenaires de coopération (BirdLife International, l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie, et le Secrétariat de la CMS) ont signé le MdE.

5. Au cours des trois dernières années, l'Unité de coordination a été proactive dans ses efforts déployés pour encourager les États de l'aire de répartition non Signataires à faire connaître le MdE Rapaces. Une base de données contenant les coordonnées des personnes officielles à contacter dans tous les États de l'aire de répartition non Signataires a été établie et régulièrement mise à jour. Elle contient principalement les coordonnées des correspondants nationaux de la CMS, de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES).

6. L'Administrateur de programme a écrit à tous les États de l'aire de répartition non Signataires à quatre occasions distinctes depuis la MoS1, afin de fournir des informations sur les avantages, les droits et les obligations liés à la signature du MdE Rapaces. Les efforts déployés par l'Unité de coordination ont produit des résultats encourageants. En plus des dix pays ayant déjà signé le MdE Rapaces, des négociations actives sont en cours avec plusieurs autres États de l'aire de répartition qui ont exprimé leur souhait de signer le MdE dans l'avenir.

7. L'Union européenne a signé le MdE Rapaces en tant qu'organisation d'intégration économique régionale en novembre 2011. A l'heure actuelle, 16 des 28 États membres de l'Union européenne ont signé le MdE comme États de l'aire de répartition distincts couverts par l'accord. La Commission européenne a fait savoir qu'elle contribuait activement à l'élaboration d'une Stratégie régionale pour la conservation des rapaces visant tous les États membres de l'Union européenne, intégrée dans le processus relatif aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), mis en place au titre de la Convention sur la diversité biologique. Cette Stratégie régionale orientera la mise en œuvre du MdE Rapaces dans l'ensemble de l'Union européenne et la Commission européenne a indiqué qu'elle avait écrit à tous les États membres de l'Union européenne non Signataires, en les encourageant à signer le MdE. Ceci permettrait à tous les pays de l'Union européenne de bénéficier d'une reconnaissance internationale adéquate pour les activités qu'ils s'engageront à entreprendre dans le cadre de la Stratégie régionale pour la conservation des rapaces de l'Union européenne, afin de préserver les oiseaux de proie migrateurs.

Points de contact nationaux

8. Le paragraphe 10 du MdE Rapaces dispose que : « *Chaque signataire désignera un point de contact pour toutes les questions ayant trait à l'application du présent mémorandum d'entente et communiquera le nom et l'adresse de ce point de contact à l'Unité de coordination, une fois celle-ci établie.* »

9. En 2012, l'Unité de coordination a publié un 'Guide pour les points de contact nationaux du MdE Rapaces' (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.5), en consultation avec les Signataires. Ce guide a été élaboré pour fournir des conseils aux points de contact nationaux (PCN) actuels et futurs du MdE Rapaces sur leurs principales fonctions, ainsi que des informations sur le rôle de l'Unité de coordination.

10. En 2013, dans le cadre d'activités de renforcement des capacités continues, le Secrétariat de la CMS a publié un 'Manuel pour les correspondants nationaux de la CMS et ses instruments'¹. Ce Manuel est disponible dans quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) et il est paru en ligne et sur papier. La version en ligne contient des liens hypertextes vers des passages pertinents sur un thème, des exemples concrets et des astuces, ainsi qu'un résumé des points essentiels à la fin de chaque chapitre, constituant ainsi un outil en ligne très facile à utiliser.

11. Une liste des points de contact nationaux désignés par les Signataires du MdE Rapaces est disponible dans un document d'information (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.6). Cette liste comprend les coordonnées fournies par 34 (sur 52) Signataires. Les Signataires qui ne figurent pas dans la liste sont priés instamment de désigner officiellement un point de contact national et de transmettre les coordonnées de la personne ou des personnes nommées dès que possible. Un formulaire de désignation d'un point de contact national, qui peut être utilisé comme modèle, figure dans l'annexe au présent document. En attendant, pour les États Signataires qui n'ont pas encore officiellement désigné un point de contact national, l'Unité de coordination continuera de communiquer avec les personnes dont les coordonnées figurent dans la base de données de l'Unité de coordination sur les personnes officielles à contacter.

¹ <http://www.cms.int/en/publication/manual-national-focal-points-cms-instruments>

12. Si les États Signataires changent de points de contact nationaux, les coordonnées de la personne remplaçante devraient être communiquées à l'Unité de coordination immédiatement, afin de pouvoir utiliser les voies de communication les plus appropriées. La liste des points de contact nationaux est constamment mise à jour par l'Unité de coordination et sera publiée sur le site Internet du MdE Rapaces² sous le titre 'Points de contact nationaux', une fois que ce système aura été mis en place.

Communications

13. Depuis la MoS1, l'Unité de coordination a communiqué régulièrement avec les Signataires, les Partenaires de coopération, les États de l'aire de répartition non Signataires, les parties prenantes et d'autres acteurs intéressés, essentiellement par email. L'Unité de coordination a diffusé des documents et d'autres informations à un rythme moyen d'une fois par mois au cours des trois dernières années. Ce chiffre n'inclut pas les milliers de communications bilatérales avec les Signataires et d'autres acteurs, au sujet du MdE Rapaces et de sa mise en œuvre.

14. En 2014, la structure et la conception du site Internet de la Famille CMS ont été entièrement renouvelées ; en conséquence, les pages web du MdE Rapaces ont été renouvelées également. L'Unité de coordination a activement contribué au processus de renouvellement en jouant un rôle de chef de file au sein du Groupe de travail sur le site Internet de la Famille CMS, créé par le Secrétariat de la CMS.

15. L'Unité de coordination a collaboré régulièrement avec l'équipe de communication conjointe de la Famille CMS pour publier des communiqués de presse, des articles sur Internet et des messages sur les médias sociaux. Des nouveaux protocoles ont été mis en place récemment par le Secrétariat de la CMS, pour améliorer les pratiques de travail dans le domaine de la communication dans tous les instruments de la Famille CMS.

16. Une réussite importante de l'Unité de coordination en matière de communication pendant la période considérée a été l'élaboration (en consultation avec toutes les principales parties prenantes), la correction et la publication du 'Plan d'action mondial pour le Faucon sacré *Falco cherrug* (SakerGAP), y compris un système de gestion et de surveillance continue, afin de préserver l'espèce' (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8/Annexe 2) en août 2014. La Résolution 11.18 de la CMS (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8/Annexe 1), qui comprend le SakerGAP, a été adoptée à la onzième Conférence des Parties (COP11) en novembre 2014, après un processus de négociation qui a duré trois ans. Le SakerGAP est aujourd'hui traduit en arabe et en russe.

17. Des fiches de synthèse ont été publiées pour le MdE Rapaces (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.7 et UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.8) et pour le SakerGAP (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.9).

Réunions organisées

18. Depuis la MoS1, l'Unité de coordination a organisé les réunions internationales ci-après (énumérées dans un ordre chronologique):

- **Réunion virtuelle du Groupe de travail sur le Faucon sacré** – téléconférence en ligne avec 18 représentants venant de 14 pays, organisée depuis Abou Dhabi, Émirats arabes unis (février 2013);
- **Groupe de travail sur le Faucon sacré** – Atelier sur le plan d'action à l'intention des parties prenantes, organisé à Abou Dhabi, Émirats arabes unis (septembre 2013) – appui reçu de

² <http://www.cms.int/raptors>

l'Agence de l'environnement d'Abou Dhabi (EAD), au nom du gouvernement des Émirats arabes unis;

- **Deuxième réunion du Groupe de travail sur le Faucon sacré**, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis (septembre 2013);
- **Première réunion du Groupe consultatif technique du MdE Rapaces**, tenue à Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni (janvier 2014) – soutien reçu des Gouvernements britannique et écossais;
- **Deuxième réunion du Groupe consultatif technique du MdE Rapaces**, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis (mars 2015);
- **Atelier sur le plan d'action pour la Voie de migration du Vautour percnoptère**, organisé à Sofia, Bulgarie (juillet 2015) – la planification et la logistique par pays ont été conduites par la Société bulgare pour la protection des oiseaux (BSPB) – Birdlife Bulgaria;
- **Deuxième Réunion des Signataires (MoS2) du MdE Rapaces**, prévue à Trondheim, Norvège (octobre 2015) – appui reçu de l'Agence norvégienne pour l'environnement, du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire (BMUB), et du Ministère hollandais des affaires économiques.

19. D'autre part, l'Unité de coordination a très souvent organisé des téléconférences en ligne (plusieurs fois par semaine parfois), en utilisant habituellement GoToMeeting ou Skype, avec les représentants des Signataires, le Groupe consultatif technique, les Partenaires de coopération, les partenaires de projets, des consultants et d'autres parties prenantes.

Représentation et promotion

20. Au cours des trois dernières années, l'Unité de coordination a activement promu le MdE Rapaces dans un certain nombre de réunions et événements internationaux et locaux, comme suit (dans un ordre chronologique):

- Projet sur les oiseaux planeurs migrateurs (FEM/PNUD/BirdLife International – 'Migratory Soaring Birds Project'³) – Réunion du comité directeur régional tenue à Amman, Jordanie (février 2013);
- Atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, organisé à Dubaï, Émirats arabes unis (mai 2013);
- Réunion du Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement de la CMS, tenue à Tunis, Tunisie (mai 2013);
- Conseil de l'Europe – Convention de Berne, 2^{ème} Conférence sur l'abattage, le piégeage et le commerce illégaux des oiseaux, tenue à Tunis, Tunisie (mai 2013);
- Congrès mondial de BirdLife International 2013 tenu à Ottawa, Canada (juin 2013);
- Mission technique à Nagaland, Inde (codirigée par l'Institut de la vie sauvage en Inde), pour installer des étiquettes de repérage par satellite sur trois Faucons de l'Amour (novembre 2013);
- Journée mondiale des oiseaux migrateurs⁴ – événement de célébration d'un jour organisé à Batumi, Géorgie (mai 2012) – l'Administrateur de programme n'a pas pu s'y rendre, mais il a transmis une allocution et un exposé qui ont été présentés en son nom par les organisateurs (Batumi Raptor Count⁵);
- Exposition de chasse et d'équitation internationale d'Abou Dhabi (ADIHEX), tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis (septembre 2013);
- 41^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS, tenue à Bonn, Allemagne (novembre 2013);

³ <http://www.migratorysoaringbirds.undp.birdlife.org/>

⁴ <http://www.worldmigratorybirdday.org/>

⁵ <http://www.batimiraptorcount.org/>

- Réunion de l'AEWA/CMS/MdE Rapaces sur l'élaboration d'un Plan d'action pour lutter contre le piégeage illégal des oiseaux migrateurs en Egypte et en Libye, tenue à Bonn, Allemagne (novembre 2013);
- Réunion bilatérale avec la Société bulgare pour la protection des oiseaux (BSPB) – BirdLife Bulgaria, pour planifier l'élaboration d'un Plan d'action pour la Voie de migration du Vautour percnoptère couvrant les Balkans et l'Asie centrale, tenue à Sofia, Bulgarie (avril 2014);
- Création de capacités pour la conservation au sein des voies de migration lors de l'atelier méditerranéen accueilli par BirdLife Chypre à Nicosie, Chypre (juin 2014);
- Réunion du Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration, tenue à Bonn, Allemagne (juin 2014);
- 18^{ème} réunion du Conseil scientifique de la CMS, tenue à Bonn, Allemagne (juillet 2014);
- 11^{ème} Conférence des Parties à la CMS, tenue à Quito, Equateur (novembre 2014);
- Festival international de la fauconnerie organisé à Abou Dhabi, Émirats arabes unis (décembre 2014);
- Réunion technique et consultative nationale sur les rapaces, tenue à l'île Qeshm, Iran (mars 2015);
- Journée mondiale des oiseaux migrateurs – séminaire d'une journée organisé à Dubaï, Émirats arabes unis (mai 2015);
- Atelier sur l'élaboration d'un Plan d'action Voie de migration pour la conservation des populations de Vautour percnoptère dans les Balkans et l'Asie centrale, tenu à Sofia, Bulgarie (juillet 2015);
- Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement de la CMS – Atelier régional pour l'Afrique australe, tenu dans la ville du Cap, Afrique du Sud (août 2015) – l'Administrateur de programme n'a pas pu s'y rendre, mais il a contribué à la préparation de cet atelier.

Plan de travail 2015-2016

21. Du fait de changements dans les dispositions en matière de financement et de cycle des rapports du Bureau CMS - Abou Dhabi, effectués par l'EAD en 2014, le Plan de travail annuel de l'Unité de coordination couvre désormais la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre (auparavant, le plan couvrait la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante). En conséquence, la MoS2 aura lieu pendant le dernier quart du Plan de travail actuel de 2015. Les principales initiatives en matière de conservation que l'Unité de coordination dirige ou auxquelles elle contribue activement seront présentées au titre du point 12 de l'ordre du jour (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8).

22. Au-delà de 2015, le Plan de travail de l'Unité de coordination pour la période triennale 2016 - 2018 sera influencé par les résultats des délibérations des Signataires au cours de la MoS2. Cependant, certaines activités fondamentales en cours de réalisation ou nécessitant une attention particulière peuvent être déjà recensées, notamment :

- Faire fonctionner l'**Unité de coordination** pour apporter un soutien efficient, efficace et opportun aux Signataires (et aux États de l'aire de répartition non Signataires), afin de promouvoir et faciliter la mise en œuvre du MdE Rapaces et du Plan d'action connexe;
- Fournir un soutien administratif au **Groupe consultatif technique (TAG)**, y compris en organisant des réunions en face à face durant la période d'intersession entre la MoS2 et la MoS3, dans la limite des ressources disponibles;
- Aider les Signataires à élaborer leurs **stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion des rapaces**, conformément à l'Activité 6 du Plan d'action du MdE Rapaces;

- Orienter la mise en œuvre du **SakerGAP** (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8/Annexe 2), y compris en supervisant l'élaboration du Portail en ligne sur le Faucon sacré et en mettant en valeur les autres projets phares. Cette activité de base est tributaire de l'obtention de ressources financières pour pouvoir embaucher un Coordinateur du SakerGAP;
- Superviser l'achèvement et la publication du **Plan d'action Voie de migration pour la conservation des populations de Vautour percnoptère des Balkans et d'Asie centrale** d'ici la fin de 2015, et promouvoir ensuite sa mise en œuvre;
- Elaborer plus avant le **Plan d'action international par espèce (ISSAP) pour le Faucon concolore** (*Falco concolor*). En avril 2015, un premier avant-projet d'ISSAP pour le Faucon concolore a été distribué aux membres du Groupe de travail sur le Faucon concolore, créé auparavant par l'Unité de coordination. Moyennant des ressources disponibles, un atelier sur le Plan d'action est prévu à Madagascar au cours du premier trimestre 2015;
- Continuer d'appuyer et de participer au **Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement (PPWG)**, dirigé par le Secrétariat de la CMS, en contribuant notamment au recrutement et au financement d'un Coordinateur, en application de la Résolution 11.15 de la CMS (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.11);
- Collaborer avec les Secrétariats de la CMS et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans le domaine de la **prévention de l'abattage, de la capture et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (IKB)**, notamment en contribuant à un atelier régional prévu pour l'instant durant le premier trimestre 2016, en application de la Résolution 11.16 de la CMS (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.12);
- Veiller à ce que les menaces pesant sur les oiseaux de proie migrateurs soient prises en compte et adéquatement gérées dans le cadre d'autres **initiatives transversales relatives à l'avifaune menées par le Secrétariat de la CMS**, telles que: la Résolution 11.14 de la CMS - Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.10); la Résolution 11.25 de la CMS – Faire avancer les réseaux écologiques pour répondre aux besoins des espèces migratrices (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.13); la Résolution 11.27 de la CMS – énergies renouvelables et espèces migratrices (y compris le problème d'électrocution et de collision causé par les lignes électriques) (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.14); la Résolution 11.31 de la CMS – Lutter contre les crimes et délits commis à l'encontre de la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.15);
- Travailler avec le Secrétariat de la CMS pour maintenir, élaborer plus avant et améliorer le **site Internet du MdE Rapaces** comme principale source d'information pertinente pour les Signataires, les Partenaires de coopération, les États de l'aire de répartition et les autres parties prenantes;
- Achever l'élaboration **de l'outil sur les espèces du MdE Rapaces dans la Zone de données en ligne de BirdLife International** d'ici la fin du premier trimestre 2016;
- Collaborer avec les principaux partenaires pour contribuer à trois **Campagnes de sensibilisation à la conservation internationale**: la Journée mondiale de la vie sauvage⁶ (mars); la Journée mondiale des oiseaux migrateurs⁷ (mai); et la Journée internationale de sensibilisation aux vautours⁸ (septembre).

⁶ <http://www.un.org/en/events/wildlifeday/>

⁷ <http://www.worldmigratorybirdday.org/>

⁸ <http://www.vultureday.org/>

Action requise

La Réunion des Signataires est invitée à:

- (a) Prendre note du contenu du présent rapport et demander toute précision, si nécessaire.
- (b) Prier instamment les Signataires qui ne figurent pas dans la liste du document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.6 de désigner un Point de contact national et de transmettre ses coordonnées immédiatement à l'Unité de coordination (conformément au paragraphe 10 du MdE Rapaces) [d'ici au 31 décembre 2015?].
- (c) Encourager les Signataires, les États de l'aire de répartition, les partenaires et les parties prenantes à travailler en collaboration pour mobiliser des ressources, y compris par des contributions financières volontaires, afin de permettre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) et d'autres initiatives importantes mises en avant dans le présent rapport.
- (d) Signaler à l'Unité de coordination toute activité supplémentaire qui devrait être incluse dans son Plan de travail pour la prochaine période triennale, y compris l'affectation de ressources suffisantes pour pouvoir le mettre en œuvre.

Annexe

Formulaire de désignation d'un point de contact national du MdE Rapaces

Rappelant le paragraphe 10 du MdE Rapaces ci-dessus:

« Chaque signataire désignera un point de contact pour toutes les questions ayant trait à l'application du présent mémorandum d'entente et communiquera le nom et l'adresse de ce point de contact à l'Unité de coordination, une fois celle-ci établie. Avant l'établissement de l'Unité de coordination, de telles fonctions seront assurées par une Unité de coordination intérimaire désignée par le Secrétariat ».

Nous désignons par la présente la personne suivante comme Point de contact national aux fins de communication avec l'Unité de coordination et les autres Signataires:

Nom: **Prénom:**

Titre/Fonction:

Département:

Organisation:

Adresse postale complète:

.....

.....

Téléphone: **Mobile:**.....

Facsimile:

Adresse courriel:

Date:

Signature:

Nom:

(Ministère chargé de la protection de la nature et/ou de la biodiversité)

(Cachet du Ministère)⁹

⁹ Ce document doit comporter un cachet officiel ou être imprimé sur papier à en-tête, afin d'indiquer sans ambiguïté qu'il a été émis par l'autorité compétente.